

ÉDITORIAL

Le responsable du Polisario est entré illégalement en Espagne

Charles Saint Prot

Directeur général de l'Observatoire d'études géopolitiques

Le média espagnol *El Noticiero* a révélé, le 22 avril 2021, que Brahim Ghali le chef des séparatistes au Sahara marocain, atteint d'un cancer et maintenant du covid 19, a été hospitalisé d'urgence en Espagne, près de Saragosse, sous un nom d'emprunt algérien, Mohammed Benbatouche, et aux frais de l'Algérie qui lui a également fourni un faux passeport diplomatique. Cette révélation de la presse espagnole démontre l'inefficacité des services de renseignement algériens qui étaient à la manœuvre dans cette affaire.

La discrétion qui entoure l'hospitalisation de Ghali en Espagne est motivée par le fait que Brahim Ghali est poursuivi en Espagne pour crimes de guerre. Il fait l'objet depuis novembre 2016, d'une information de la justice espagnole pour « crimes contre l'humanité, tortures, génocide et séquestration ». En lui donnant un faux passeport et en payant les frais de son hospitalisation la junte algérienne se fait complice des crimes pour lesquels M. Ghali fait l'objet d'une instruction judiciaire. Selon l'hebdomadaire français *Jeune Afrique*, le régime espagnol socialo-gauchiste a accepté la présence de Ghali sur son territoire à la suite de « négociations menées au plus haut sommet de l'État algérien ». En tout cas, l'agence *Associated Press* affirme dans un communiqué que le ministère des affaires étrangères du gouvernement de Pedro Sanchez dit que le responsable séparatiste — qui est effectivement dans un état très grave — a été accueilli pour suivre un traitement médical et pour de « strictes raisons humanitaires ». Les victimes de ce bourreau apprécieront...

D'ailleurs, l'avocat de l'une des associations (l'Association sahraouie pour la défense des droits de l'Homme, ASADEH) qui a déclenché la procédure contre le tortionnaire a demandé au Tribunal central d'instruction d'ouvrir une instruction sur la présence de Ghali en Espagne, de vérifier pourquoi cet individu bénéficie d'un passeport diplomatique sous un faux nom, de l'auditionner sur les faits qui lui sont reprochés et d'émettre un mandat d'arrêt contre Ghali qui semble se moquer de la justice espagnole et internationale.

Brahim Ghali serait né à Smara (Sahara marocain) en 1946 mais selon des sources sérieuses il est né à Marrakech où résidait son père. C'est un vieux militant communiste du mouvement séparatiste du Polisario dont il a été le chef de la milice (pompeusement nommé ministre de la défense), puis représentant des séparatistes à Madrid et à Alger. Il était déjà à la tête des miliciens du Polisario lorsque ceux-ci attaquèrent les civils français travaillant dans la cité minière de Zouerate en Mauritanie, en mai 1977, et enlevèrent des otages français qui furent détenus en Algérie, laquelle accusa les otages d'être des « agents des services secrets français et des mercenaires », ce que la France qualifia d'absurde. Après l'enlèvement de deux autres civils français fin octobre 1977, le président français Giscard d'Estaing ordonna le déclenchement de l'opération *Lamentin* qui avait pour but d'aider la Mauritanie à repousser les attaques du Polisario, épaulé par l'armée algérienne et toute sorte de supplétifs du bloc communiste.

Partisan de la ligne extrémiste du Polisario, Brahim Ghali a succédé à Mohammed Abdelaziz en 2016. Mais un mandat d'arrêt émis contre lui en novembre 2016 par la justice espagnole pour génocide, torture et viol, limite ses mouvements et cela explique pourquoi un faux passeport diplomatique lui a été délivré par le régime algérien. En effet, une plainte a été déposée à son encontre en 2013 pour viol et abus sexuels à l'encontre d'une jeune fille, Khadijatou Mahmoud Zoubair. Par ailleurs, des prisonniers ont porté plainte contre lui pour torture et ils ont décrit devant l'Audience nationale espagnole, en mars 2014, les tortures qu'ils ont endurées pendant des années dans la prison dite Er Rachid au sud-ouest de l'Algérie. Ils ont été soumis par la suite à une expertise médicale pour constater les stigmates des tortures subies. Ces rescapés ont aussi déclaré devant le juge qu'ils ont été témoins de l'assassinat de plusieurs personnes sous la torture pratiquée par les miliciens du Polisario placés sous les ordres de Brahim Ghali.

Dans ces conditions, on s'étonne de la complicité du gouvernement espagnol avec ce suppôt de l'Algérie. Madrid joue un jeu trouble. Auparavant, l'Allemagne, désireuse de renouer avec Rabat à la suite d'une longue série de bévues teutoniques, avait refusé l'accès du chef séparatiste sur son territoire, l'Algérie se révélant incapable de soigner sa créature. On se souvient qu'il a quelques années la maladresse du régime socialiste français avait conduit à un gel des relations policières entre les deux pays et François Hollande avait dû implorer le Maroc de reprendre la coopération anti-terroriste. Il est démontré depuis longtemps que le Maroc, vieille nation depuis près de treize siècles, ne se laisse pas marcher sur les pieds.

ACTIVITÉS

- Le conseil scientifique de l'OEG est heureux d'accueillir deux nouveaux membres : le **professeur Artem V. Malguine**, vice-recteur de l'Université MGIMO (Moscou) et le **professeur Dimitri N. Barychnikov** de la Faculté des relations internationales de l'Université d'État de Saint-Petersbourg (Russie).
- Parution de l'ouvrage de Zeina el Tibi, [La condition de la femme musulmane](#) aux Éditions du Cerf, courant mai 2021.
- Interview de Charles Saint-Prot sur le nationalisme arabe à [Radio Arabian](#), le 25 avril 2021.
- Tribune de Charles Saint-Prot (22 avril 2021), L'hypocrisie de l'occident à propos d'Alexeï Navalny, sur plusieurs médias dont [WAKEUPINFO.FR](#).
- Large diffusion en France et à l'étranger de la tribune de Charles Saint-Prot, « [Le Maroc évite un bain de sang à la France](#) », [Theatrum Belli](#) du 7 avril 2021.
- Dr Zeina el Tibi, présidente déléguée de l'OEG, a participé le 18 mars 2021 à la **conférence (vidéo) internationale sur les femmes et les révoltes arabes** organisée par l'association AMEL.

La fin du mythe européiste ?

Doyen Jean-François Poli

La crise sanitaire, qui révèle en réalité une crise morale et politique profonde, permet d'illustrer l'absence viscérale chez nos pseudo-élites de ce que d'aucuns ont qualifié dans le passé de « décence ordinaire ». Qu'en est-il en ce qui concerne plus particulièrement « l'idée européenne » ?

Le sentiment qu'on peut avoir est celui, non contestable, d'un retour des nations, d'un retour vers ce besoin vital de souveraineté de la part des peuples européens qui entendent faire valoir leurs intérêts et points de vue. Et cela malgré la puissance de la machine technocratique et bureaucratique qui, même privée de légitimité, continue d'enserrer et de contrôler les processus décisionnels pour l'ensemble des États membres. Certains résistent, certains même sortent du conglomerat européen comme le Royaume-Uni. Ce conglomerat relève davantage de la schizophrénie que de l'organisation ou plutôt il relève d'une organisation précisément mise en place pour détricoter tout ce qui faisait unité. Tout cela qui permettait, finalement, aux différents peuples de s'unir en nations.

C'est ce processus de déconstruction des unités nationales que l'on a patiemment mis en place depuis les années cinquante, avec la fin de la deuxième guerre mondiale, par un plan précisément concocté par ceux acquis aux idées supranationales et mondialistes. Il s'agit d'une feuille de route très construite et d'une grande cohérence. Ainsi ont été approuvés les traités institutifs présentés aux peuples comme des outils permettant de pallier les risques de nouveaux conflits. C'était l'alibi mis en avant pour faire avaliser ce qui consistait en réalité dans des transferts importants de souveraineté. Puis, une fois que cela a été fait, on a mis en place des structures décentralisées de production normative — privées de légitimité — qui sont venues modifier le droit des États membres sur le fondement du principe d'*effet direct* allié à celui d'*effet utile* de la moindre virgule ou de la moindre notule du traité et du droit qui en découle. Tout cela dans le but de limiter la liberté des États membres et de chasser toute parcelle de souveraineté qui pourrait encore demeurer dans les différents droits nationaux.

On ne peut que souligner également le rôle d'une structure très efficace de type bureaucratique, la Commission, qui détient le véritable pouvoir décisionnel. Le prétendu parlement européen ne dispose que d'un pouvoir minuscule, en rien comparable avec ceux qui étaient détenus jadis par les parlements nationaux. D'ailleurs aujourd'hui la liberté de manœuvre des parlements nationaux est très réduite. Leurs domaines d'actions sont très encadrés dans la mesure des transferts (à titre exclusif) de souveraineté au profit de l'Union européenne — qui les prive de toute capacité de décision indépendante — et du principe de supériorité du droit européen sur les différents droits nationaux. Aussi, dans les domaines de compétences ainsi transférés, les parlements nationaux se trouvent réduits à un rôle de simple chambre d'enregistrement.

Ce système global est complété par l'intervention de la Cour de justice de l'Union européenne, qui vient parachever l'édifice. Cette juridiction supranationale a fait, de surcroît, preuve d'un véritable activisme juridique en interprétant *a maxima* l'ensemble des dispositions du traité, mises en musique par ce qu'il est convenu d'appeler le droit dérivé, le tout qui vient asseoir toujours plus la domination de ce droit externe sur les différents droits nationaux.

La « *philosophie générale* » mise en œuvre consiste à soumettre tout aux lois du marché pour que les décisions concernant les vies des citoyens soient, partout, prises, non pas en fonction de l'intérêt général, mais en fonction des intérêts économiques des oligopoles transnationaux que l'ensemble du système ne contribue qu'à renforcer.

Ainsi se poursuit le vaste mouvement, concerté, de destructions des identités nationales et de nos libertés. Mais aujourd'hui, on note que des grains de sable, de plus en plus nombreux, viennent perturber la machine à dissoudre. D'importants mouvements de questionnement naissent un peu partout. Certains même, transgressant le tabou absolu, ont quitté le navire, comme l'a fait le Royaume-Uni auquel on avait pourtant prédit le chaos s'il pointait le bout du museau de la sécession.



Or, jusqu'à ce jour, aucune des catastrophes qui nous étaient annoncées pour ce pays n'est encore advenue, bien au contraire ! De nombreux accords de coopération ont été passés par ce royaume, qui a plus d'un tour dans son sac, son histoire nous l'a démontré. La *City* de Londres ne se trouve pas diminuée en quoi que ce soit, avec des flux financiers toujours importants avec le reste du monde qui lui font conserver son rang de place financière de premier ordre.

Il est donc possible de sortir de l'ensemble européen sans grands dommages, la preuve éclatante en est donnée. Cela explique sans doute l'intense propagande alarmiste qui a été mise en œuvre, avant le Brexit, à l'intention des opinions européennes et britanniques pour tenter d'éviter son avènement. Il s'agissait d'effrayer les gogos.

On constate également qu'émergent dans des pays membres des voix nombreuses pour contester ce centralisme bureaucratique européen. On voit ainsi des pays de l'ancienne Europe de l'Est (la Hongrie, la Pologne, d'autres encore) mettre en œuvre, dans un certain nombre de domaines, les politiques qui leur semblent les plus adaptées à la défense de leurs intérêts nationaux. Cela n'est que légitime précisément parce qu'il n'existe pas d'intérêt européen, parce qu'il n'y a pas de nation européenne, quoi que puissent en dire les tenants du rêve mondialiste. Certains États se sont donc opposés aux politiques de libres frontières (qui cachent en réalité un rejet profond de tout ce qui pourrait faire obstacle à libre circulation « *marchandisée* ») pour pouvoir gérer les flux migratoires qui constituent une vraie question d'État.

Il est donc légitime pour les États — qui n'ont d'ailleurs à se draper dans aucune repentance — de prendre les mesures qu'ils estiment convenables pour protéger leurs frontières et leur intégrité territoriale, parce qu'ils ont le sentiment que leur façon d'être au monde peut être mise en cause s'ils n'agissent pas. Bien évidemment, cela suscite les cris d'effroi des bien-pensants qui, au nom des droits de l'Homme, viennent qualifier de barbares ceux qui osent ne pas partager leurs idéaux mondialistes et libre-échangistes, qui ne sont que le cache-sexe de leur volonté de tout soumettre à la loi d'airain du marché.

On le voit, cette Europe que l'on nous a présentée comme le Graal se révèle être en réalité un bateau ivre, arc-bouté sur ses dogmes délétères dont la crise dite sanitaire que nous traversons n'a pas fini de montrer la faillite. On a pu ainsi constater à cette occasion que de nombreux d'États ont recouru, avec efficacité, aux bonnes vieilles méthodes, c'est-à-dire se considérer comme des entités souveraines auxquelles il appartient de déterminer ce qui est conforme à l'intérêt de leur peuple, dans le cadre de leur espace territorial. Il est ainsi apparu que l'espace national pouvait être le lieu pertinent pour la mise en place de mesures idoines pour protéger la santé des citoyens.

Même si l'objet de notre propos n'est pas d'analyser en détail les politiques de santé publique menées dans les différents États membres, on ne peut que constater que les tenants d'un européanisme échevelé, qui sont venus nous dire que l'Europe allait nous sauver, ont dû faire retraite en rase campagne tant a été illustrée l'incapacité de la technocratie bruxelloise d'agir utilement.

Tout cela démontre parfaitement que — parce qu'ils sont en phase avec la réalité politique — les États-nations sont les seuls à permettre de faire face lorsque de graves dangers menacent les peuples.

France – Russie : un axe nécessaire

Professeur Dimitri N. Baryshnikov
Faculté des relations internationales
(Université d'État de Saint-Pétersbourg)

Dès les premiers mois, après son arrivée à l'Élysée en 2017, le Président Emmanuel Macron a effectué plusieurs pas explicites et assez convaincants vers un rapprochement avec la Russie. Il est remarquable que ces gestes ont été faits d'une façon ouverte et énergique, malgré un contexte politique très défavorable en ce moment : la Russie se trouvait sous la pression des sanctions internationales suivies d'une campagne de presse pour son isolement suite à la crise politique en Ukraine de 2014.

Dans ce moment délicat les initiatives du Président français ont été considérées en Russie comme un signal encourageant de la part d'une puissance influente en Europe. En outre, au cours des rencontres des deux chefs d'États et celles de leurs représentants, le dialogue historique égal des deux grandes nations était souvent manifeste. Il fut relancé à Versailles en 2017 (juste quelques semaines après l'inauguration du président Macron) où Vladimir Poutine s'était rendu pour l'ouverture solennelle de l'exposition consacré au Tricentenaire de la visite du Tsar Pierre le Grand en France. De même, l'esprit de général de Gaulle avec sa conviction profonde de la nécessaire coopération franco-russe s'est retrouvé pendant la visite du président Macron au Forum économique de Saint-Pétersbourg en mai 2018.

Les deux présidents citent régulièrement leur prédécesseurs en soulignant le caractère crucial de la coopération stratégique franco-russe dans les moments décisifs de l'histoire européenne et mondiale. En effet, malgré toutes les différences et divergences, la France et la Russie se considéraient comme deux nations responsables pour l'Europe étant les alliés dans les deux guerres mondiales et même au cours de la guerre froide où elles ont établi un *modus vivendi* raisonnable.

La période des espoirs les plus excitants pour l'établissement de relations spéciales et solides entre les deux nations s'est révélée au moment des réformes en Union soviétique à la fin des années 1980, associées avec le nom de Mikhaïl Gorbatchev qui ont mené finalement à l'effondrement de l'URSS. Néanmoins, la fin de la Russie communiste a placé la France elle aussi en face d'une nécessité de redéfinir son rôle dans les affaires internationales au regard de l'unification allemande et d'un élargissement de l'Union européenne à plusieurs anciens pays socialistes.

Il semblait donc que ces défis géopolitiques globaux donnaient une nouvelle chance à la France et à la Russie d'ériger un partenariat durable sur une nouvelle base.

Cependant le passage d'une compréhension de l'opportunité historique d'une véritable coopération n'est pas si facile, et la volatilité des relations franco-russes des dernières années en sont une preuve. Aujourd'hui la pandémie du COVID et la crise systémique qu'elle a entraînée en sont les déterminants globaux, mais en même temps les deux nations ont de sérieux obstacles et conditions aussi bien dans leur politique intérieure qu'extérieure qu'il faut surmonter ou au moins prendre en considération pour pouvoir passer à une coopération bilatérale efficace et mutuellement avantageuse. Ici chacune des deux nations doit entreprendre sa partie de chemin et en quelque sorte aider le partenaire à entreprendre la sienne.

Pour ce qui est de la Russie, ses premiers défis intérieurs en 2021 sont liés à la baisse du niveau de vie de la population dans une situation économique difficile et à l'agitation politique à la veille des élections parlementaires d'automne.



Pour ce qui est de la politique extérieure de Moscou, son « vecteur français » semble historiquement être un des plus réussis en Europe : le dialogue de plus haut niveau est poursuivi régulièrement, le taux de coopération économique est soutenu à un niveau stable. Pour ce qui est des relations scientifiques et culturelles, elles ont toujours été un des plus grands points d'intérêt réciproque. Toutefois dans la situation géopolitique présente, la Russie se voit forcée de combattre contre les soupçons et la méfiance envers sa politique dans les pays occidentaux (y compris en France) qui ne croient pas que le Kremlin n'entretienne pas d'intentions menaçantes par rapport à eux. À chaque nouveau tour de sanctions ou d'attaques dans les médias européens, il est de plus en plus difficile à la Russie de transmettre son opinion, puisque sa position est considérée a priori comme hostile et agressive.

La France à son tour a ses propres restrictions et limites dans la marge de manœuvre vis-à-vis de la Russie. Il est probable que le Président Emmanuel Macron peut apprécier le style politique de Vladimir Poutine au niveau personnel. Mais comme tout dirigeant européen contemporain, il est obligé de prendre en considération les intérêts des groupes politiques à l'intérieur du pays et en même temps l'envoyer entre des milliers d'obligations et de limitations en politique extérieure imposées par les engagements alliés auprès de l'Union européenne, de l'OTAN, des États-Unis ou du G7.

Il est évident que ces obstacles systémiques ne vont pas disparaître d'un coup de baguette magique. Mais il est impossible de remettre le moment du rapprochement franco-russe pour des temps meilleurs. Attendre cet instant, quand les incohérences politiques, idéologiques et systémiques disparaissent tout d'un coup et les deux nations retrouvent un champ libre de perspectives stratégiques et économiques communes, serait une perte de temps et relèverait de la naïveté politique.

Supériorité de la monarchie

Professeur Jean-Yves de Cara



« Il a plu à Dieu tout puissant de rappeler de cette vie passagère dans sa miséricorde le dernier très illustre et très glorifié Prince Philip, Duc d'Édimbourg... Mari de Sa Très Excellente Majesté Elizabeth la Seconde par la Grâce de Dieu du Royaume Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord et de Ses autres Royaumes et Territoires, Reine, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi, Souverain du Très Noble Ordre de la Jarretière, que Dieu puisse la préserver et la bénir d'une longue vie, santé et honneur et de tout le bonheur terrestre. »

Proclamées par le héraut d'armes de l'ordre de la Jarretière alors que le cercueil du Prince Philip descendait dans la crypte de la chapelle Saint Georges où il attendra celui de Sa Majesté la Reine pour être, enfin, tous deux ensevelis et unis dans la mort dans la Chapelle funéraire de Georges VI, ces formules en apparence de circonstance résumaient la solennité de l'instant et la force symbolique de la Monarchie. À l'extérieur, le peuple britannique – devant le monde fasciné par l'événement – suivait la cérémonie à la télévision, uni dans la compassion, en une même émotion et une seule nation.

Suite page 4 >>

La leçon de Walter Bagehot (m. 1877) demeure. L'avantage d'un monarque, par sa dignité est incalculable. C'est, tout d'abord, un gouvernement intelligible. Il parle à l'imagination des peuples bien plus que ne le font la nature d'une constitution, l'action d'une assemblée, le rôle des partis, la formation invisible de l'opinion publique dominante. Le monarque est la seule personne qui soit investie complètement et durablement de l'autorité de l'État : le Roi ne peut mal faire ; le Roi ne meurt pas. Dans le droit anglais, *The Crown* désigne à la fois l'État et l'ensemble des autorités gouvernantes : la Reine, le gouvernement et les deux chambres du Parlement.

La pérennité d'une famille sur un trône ramène la gloire de ses titres au rang de l'existence humaine. Il n'est que de citer l'enthousiasme du peuple pour un mariage princier, son émotion à la perte du monarque ou d'un prince de la famille royale. Paradoxalement, à l'époque contemporaine, les drames intimes humanisent les membres d'une vieille dynastie. Il en est de même pour les activités quotidiennes de la famille décrites par le *Court Circular* publié dans la presse. Il est plus significatif pour les citoyens que la Reine ait reçu un chef d'État étranger, visité tel pays, écrit à tel gouvernement que de déceler les intentions réelles ou cachées de l'action ou des déclarations des ministres ou les manœuvres des parlementaires. À plus forte raison, la mort du Prince consort soude la nation autour de la Reine : le Premier ministre Boris Johnson renonce à assister aux funérailles du Prince Philip pour céder sa place à un membre de la famille réduite au minimum en raison de l'épidémie. Le parlement écossais — pourtant souvent turbulent — dont la session est close en raison de la campagne électorale se réunit pour rendre hommage au Prince qui est duc d'Édimbourg.

Ensuite, la Monarchie anglaise apporte au pays et au gouvernement la cohésion de la Religion. La Reine est Défenseur de la Foi, comme le Roi du Maroc est Commandeur des croyants. Ce lien spirituel — indépendant de l'aventure intime de la foi pour chaque individu — renforce la légitimité du souverain, crée l'allégeance et donc l'obéissance à la « Couronne », notion moins floue que l'obéissance à la loi dont un président français put évoquer « la force injuste ». Lors du couronnement, le serment de la Reine l'engage jusqu'au terme de sa vie et son mari est son premier « *homme lige, corps et âme, à la vie à la mort* ».

Dans les circonstances exceptionnelles, ce lien avec le peuple est ravivé par la parole du Roi garant de l'honneur et de la morale nationale. Cela fut illustré avec rigueur par la Reine Victoria, le Roi Georges V et la Reine Mary. La Reine Elisabeth II a su régler avec doigté les tensions au sein de la famille royale. Les écarts de certains de ses membres, la mort accidentelle de la princesse de Galles, puis les épreuves telles que le décès de la Princesse Margaret, de la Reine-mère, le rejet d'une monnaie qui ne porterait pas l'effigie de la Reine, la longue crise politique du Brexit ont témoigné de l'attachement populaire à la monarchie.

En effet, la Reine, chef de la nation, incarne l'unité nationale. Un Président de la république — n'est que le premier personnage du pays et son conjoint n'occupe qu'une place précaire et artificielle. Or pour cette nation si peu portée à l'abstraction philosophique, il serait incongru de changer de chef tous les quatre ou cinq ans. La Reine représente le Royaume-Uni dans l'ordre international et le gouvernement aux yeux des Anglais. À ce titre, elle donne son assentiment et signe les traités, elle a présidé le G20, surmontant les incartades de certains chefs d'État ou de gouvernement ou de leurs conjointes. Mais c'est surtout envers la Nation que la Reine apparaît comme la garante de l'unité du pays et de la nation, en dépit de la dévolution qui a accordé au Pays de Galles, à l'Écosse et à l'Irlande du nord un gouvernement local et un parlement.

Outre ses messages de Noël, Sa Majesté intervient rarement et toujours à bon escient.

Chacun se souvient de l'admirable discours de Georges VI, en 1939 : « *I said to the man who stood at the Gate of the Year, Give me a light that I may tread safely into the unknown.* » And he replied, « *Go out into the darkness, and put your hand into the Hand of God. That shall be to you better than light, and safer than a known way.* ». En écho, en 2020, en quelques minutes qui valaient mieux qu'un long discours, la Reine a su rassurer la Nation devant l'épidémie, lui rendre confiance en la situant dans sa longue tradition de détermination et d'équanimité « *I want to reassure you that if we remain united and resolute, then we will overcome it. We should take comfort that while we may have more still to endure, better days will return...* ».

Parce qu'ils sont la mémoire de l'Histoire et des coutumes, les rois sont les garants de l'unité, des libertés et de l'avenir des nations. La cérémonie de funérailles du Prince Philip en a montré avec sobriété la grandeur.



L'Observatoire d'études géopolitiques (OEG) de Paris est un institut de recherche qui a pour objet de contribuer à la promotion et au rayonnement de la recherche scientifique dans les différents domaines de la géopolitique.

Il rassemble des chercheurs, des universitaires et des experts indépendants. L'OEG a son siège à Paris, un bureau à Beyrouth pour le Proche-Orient, des représentants au Caire, à Dakar, à Rabat et à Bruxelles, ainsi que des correspondants sur les cinq continents.

CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'OEG :

- **Directeur général** : Dr Charles Saint-Prot
- **Présidente déléguée** : Dr Zeina el Tibi
- **Directeur des programmes** : Doyen Jean-François Poli
- **Président du Conseil scientifique** : Professeur Jean-Yves de Cara
- **Directeurs des études** : Professeurs Thierry Rambaud et Michel Ruimy
- **Secrétaire général** : Ronan Wanlin

MEMBRES :

- **Professeur Dimitri N. Baryshnikov**
Professeur associé du Département de politique mondiale, Faculté des relations internationales de l'Université d'État de Saint-Petersbourg (Russie)
- **Professeur Mohammed Amine Benabdallah**
Professeur de droit public à l'université Mohammed V de Rabat, ancien membre du conseil constitutionnel, membre du Conseil supérieur du Pouvoir judiciaire (Maroc)
- **Professeur Ahmed Bouachik**
Professeur à l'université Mohammed V de Rabat et à l'ENA du Maroc
- **Professeur Jean-Yves de Cara**
Professeur à la Faculté de droit Paris Descartes
- **Dr Kerstin von der Decken**
Professeur à l'Université de Kiel, directrice de l'Institut Walther Schücking pour le droit international (Allemagne)
- **Doyen Michel de Guillenchmidt**
Avocat, professeur (ém.) à la Faculté de droit Paris Descartes
- **Professeur Jean-Marie Heydt**,
Universitaire, expert au Conseil de l'Europe (Suisse)
- **Dr François-Bernard Huyghe**
Docteur en science politique (HDR), enseignant à l'École de guerre économique
- **Professeur Edmond Joue**
Professeur émérite des Universités
- **Professeur Artem V. Makiguine**
Vice-recteur MGIMO Université de Moscou (Russie)
- **Doyen Oussama Nabil Ali**
Professeur à l'université al Azhar du Caire (Égypte)
- **Professeur David O'Keeffe**
University college of London (Grande-Bretagne)
- **Professeur Pierre Pascallon**
Professeur agrégé des Universités à l'université de Clermont-Ferrand
- **Doyen Jean-François Poli**
Avocat, professeur à l'université de Corse
- **Professeur Thierry Rambaud**
Professeur agrégé des universités
- **Professeur Michel Ruimy**
Économiste, professeur à Sciences Po et à l'ESCP-Europe
- **Dr Charles Saint-Prot**
Géopolitologue, islamologue, directeur de l'OEG
- **Professeur Jamal el Shalabi**
Professeur agrégé en sciences politiques à l'Université Hachémite de Zarka (Jordanie)
- **Dr Jamal Al Suwaidi**
Directeur général de l'ECSSR d'Abou Dhabi (EAU)
- **Dr Zeina el Tibi**
Docteur en droit public, essayiste, journaliste, présidente déléguée
- **Doyen Christian Vallar**
Professeur agrégé des universités, doyen de la faculté de droit et de science politique de Nice
- **Professeur Henri Védie**
Économiste, Groupe HEC

Siège de l'OEG : 42 avenue Montaigne, 75008 Paris (France).

Secrétariat : du lundi au vendredi de 09h00 à 18h30.

Tél : + 33 (0) 1 77 72 64 27 / **Fax** : + 33 (0) 1 77 72 64 29

Courriel : etudesgeo@yahoo.com

Site : etudes-geopolitiques.org (*nouvelle adresse et nouveau site*)

Directrice de la publication : Dr Zeina el Tibi

ISSN : 2106-5187